



Le Ministre délégué après du Minjustice, Me Jean De Dieu Momo, est attendu le 17 septembre devant la 17ème chambre correctionnelle du tribunal judiciaire de Paris pour une affaire le concernat.

Me Jean De Dieu Momo doit répondre des faits d'injures publiques via Facebook et watsapp contre une Avocate française. En effet, Me Félicité Esther Zeifman, avocate associée au cabinet Convergences, accuse Me Jean De Dieu Momo d'avoir tenu à son egard des propos « **une incroyable vulgarité** ».

Me Félicité Esther Zeifman, avocate Franco-camerounaise, installé à Paris, avait déjà adressé une lettre ouverte au premier ministre, Joseph Dion Ngute, pour dénoncer les propos grossiers tenus par Me Jean De Dieu Momo dans le groupe WhatsApp des avocats de nationalité et d'origine camerounaise exerçant au Cameroun et à l'étranger, menaçant de trainer le Ministre Momo dans les juridictions française au cas où ce dernier n'est pas recadré par sa hiérarchie.

Me Félicité Esther Zeifman avait dit être étonnée de voir que son confrère se comporter comme un vulgaire, alors qu'il occupe une fonction ministérielle. Elle précisait que « **si ces injures n'avaient pas été dites par un membre du gouvernement** », elle n'aurait pas saisi le premier ministre.

Selon l'avocate, Me Jean De Dieu Momo « ***a fait des attaques et des injures ad hominem, sa marque de fabrique dévalorisant ainsi la fonction ministérielle*** ».

« ***Des personnalités publiques de haut rang tel que les membres du gouvernement dans un pays où la majorité de la population est jeune se doivent de s'illustrer par un comportement public exemplaire*** », écrivait la juriste.